

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2022

Réunion en visio-conférence :

Yannick Aoustin	Erwan BRUGALLÉ	Édith DAUVÉ	Benoît DELAHAYE
Laurent DENIS	Virginie DUPONT	Sébastien PILLEMENT	Juliette POTTIER
Julie QUEIROS	Valérie RENAUDIN	Olivier ROUX	Mario SUDHOLT
Didier TRICHET	César VIHO	Rémi GARCIA	Juliette POTIER
Mathieu BOLTON	Leane JOURDAN		

Excusé.e.s :

David BATAILLE (procuration à Valérie RENAUDIN)

Nicolas DUTERTRE (procuration à Yannick Aoustin)

Sophie GIRAULT (procuration à Virginie DUPONT)

Thibault CHAILLEUX (remplacé par Rémi Garcia suppléant)

La réunion a débuté par le vote du compte rendu de la réunion du conseil du 21 octobre 2022. Il a été voté à l'unanimité par 18 voix.

Yannick Aoustin a ensuite laissé chacun s'exprimer sur différents points du règlement intérieur.

Ont été évoqués et donnés lieu, pour certains, à de nombreux échanges :

- 4.4 Commissions de site : propositions à venir, en cours d'étude
- 9. Comité de suivi individuel : le CSI a suscité beaucoup de discussions concernant le 3^{ème} membre choisi par le doctorant, le pour et le contre ont été évoqués. Les modalités du CSI ont été approuvées telles que décrites dans le RI actuel
- 13.2 Demande d'autorisation de soutenance : a été approuvée à l'unanimité
- 13.5 Serment des docteurs : en cours de rédaction (ED/Ets) c'est l'établissement qui dicte son choix
- Soutenance en anglais : du ressort des établissements
- Écriture inclusive, proposition a été faite, notamment de remplacer directeur/directrice par la direction et le manque de cohérence relevé sera modifié
- Il a été précisé que la Charte ainsi que le RI étaient établis par le Collège Doctoral, mais que certaines règles du RI pouvait être affinées
- Point important, il a été rappelé que le RI doit être soumis au Collège Doctoral, retour de ce dernier au printemps (doute sur la date d'application 1 mois après son retour ou 1 mois après son envoi)

Souhaits des doctorants :

1) Que la présence à des soutenances apporte des équivalences

Proposition faite : présence à 3 soutenances ou plus : 5 heures max.

2) Que le RI soit une nouvelle fois revu

Réponse faite : le RI pourra être modifié à la demande au cours du temps lors des réunions du conseil de l'ED

VOTE DU REGLEMENT INTÉRIEUR

16 POUR

2 ABSTENTIONS